ne pas devenir eux-mêmes ce qu'ils reprochaient aux patrons d'autrefois, c'est-à-dire de devenir des tyrans, des despotes ; il ne faut pas vouloir confisquer la liberté des ouvriers. Depuis quelque temps, il semble qu'on veuille nous engager dans cette voie dangereuse. Qu'est-ce que toutes ces grèves que nous avons eues ? Est-ce que ces grèves étaient purement économiques ? Est-ce qu'il s'agissait d'intérêts à concilier ? Est-ce que ce n'est pas un souffle révolutionnaire que l'on sentait circuler et qui a traversé tous ces conflits ? Rappelez-vous Marseille, Monceau. Vous voyez où nous voyons ces prétentions encouragées malheureusement par les syndicats qui n'ont pas défendu les intérêts de leurs représentants, mais imposé leur volonté à une minorité pour ne pas dire à une majorité. (Applaudissements.)

LA GREVE ET L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

» Qu'est-ce que ces projets, ces décrets qui ont constitué ces conseils du travail, en faisant entrer seulement les délégués des syndicats, alors que l'immense majorité des ouvriers ne faisait pas partie de ces syndicats ?

» Qu'est-ce que cette injustice commise à l'égard du plus grand nombre de nos concitoyens ? Par quelle étrange erreur peut-on s'imaginer que des conseils, dont l'œuvre tout entière repose sur l'autorité morale de leurs membres, puissent, ainsi composés, exercer une action salutaire ?

» Par quelle erreur pense-t-on que cette création, faite d'un trait de plume par le Ministre du Commerce, fera quelque chose pour éviter les conflits du travail ? Personne ne désire plus que moi que tous les éléments de travail se donnent rendez-vous pour échanger leurs vues et arriver à une entente commune. Cela ne peut se faire qu'à condition que tout le monde apporte sa part d'efforts. La liberté seule peut produire l'unité morale.

» Qu'est-ce que ces projets par lesquels on essaye de rendre les grèves obligatoires, alors que les ouvriers veulent travailler, ce qui est leur droit ; alors qu'ils veulent élever leur famille, on veut leur défendre, à ces ouvriers, d'exercer le droit le plus sacré. On veut défendre aux patrons de donner du travail, s'il ne plait pas aux syndicats de laisser travailler. On veut défendre à ceux qui emploient de prendre des ouvriers ailleurs et de ne pas condamner l'industrie à la ruine.

» Que deviennent, dans tout cela, les principes libéraux de 1789 ? Eh bien, Messieurs, quel accueil les ouvriers ont-ils fait à ces projets ? Ce ne sont pas les patrons qui sont les plus ardents à les condamner ; les ouvriers eux-mêmes se sont élevés contre eux en disant : « Non, nous ne voulons pas de ce parlementarisme introduit à l'atelier, nous voulons la liberté de se réunir, pour nous comme pour les autres. Nous voulons l'égalité et ne demandons rien autre chose à l'Etat. » Les ouvriers ont raison. (Applaudissements.)

LA LOI SUR LES RETRAITES OUVRIERES

» Nous apportons le même esprit dans la discussion à laquelle on vient de nous convier. Il s'agit de la discussion de la loi si importante des retraites ouvrières à laquelle faisait allusion M. Motte. C'est un grand devoir pour une société comme la nôtre de donner à ceux qui meurent de faim, qui ne peuvent pas vivre de leur travail, de leur donner une assistance fraternelle au nom de la société. C'est un grand devoir aussi d'encourager la prévoyance, l'épargne, d'aider le travailleur à se constituer une retraite pour ses vieux jours. Cette pensée est déjà ancienne, et je puis bien rappeler que c'est le ministère dont j'ai eu l'honneur de faire partie en 1880 qui a apporté, à la Chambre des députés, le premier projet de loi sur les retraites ouvrières.

» Je dois dire, après la discussion qui vient d'avoir lieu, que ce projet était singulièrement plus libéral et favorable aux ouvriers, que celui qui vient en discussion aujourd'hui, où l'on demande à l'ouvrier de prélever, sur son salaire, alors que celui-ci lui assure à peine le pain quotidien. Nous aurions voulu, comme en Belgique, en Allemagne, ou dans les pays qui nous entourent, que l'Etat vint au secours de l'initiative individuelle et aidât le travailleur à constituer cette pension.

» On oublie d'abord la grande loi d'assistance, sous prétexte qu'on constitue, dans vingt, trente ou quarante ans, une retraite aux ouvriers en les obligeant à pourvoir à cette constitution. On oublie ainsi le grand devoir qui impose, aujourd'hui même, celui de tendre la main à ceux qui, dans les villes industrielles et surtout dans nos villages, sont abandonnés à la bienfaisance publique, qui n'ont pas le morceau de pain si nécessaire à leur vieillesse.

» On donne bien quinze millions aux vieillards âgés de soixante-cinq ans, mais on oublie les invalides, les aveugles, les paralytiques, l'homme frappé au champ d'honneur du travail, qui est condamné à mener une misérable existence. Lui, on ne le connaît pas, on ne lui accorde aucune pension. Nous faisions mieux dans le projet de 1880. Nous donnions à tous, nous ne faisions pas de catégories. Il faudra élargir la loi ; il faudra remplir ce devoir de solidarité et de fraternité républicaine. J'ai l'adhésion et la signature de tous mes amis, mes collègues présents sont du nombre, pour déposer un amendement qui serait distribué et voté, je l'espère, par la Chambre tout entière. Nous demandons qu'on abaisse le montant des cotisations et des retenues obligatoires sur les salaires. Nous trouvons exorbitant qu'on prenne 10 0/0 sur un salaire de 2 francs, qui est un salaire de misère et qui ne comporte pas un abandon aussi considérable. Nulle part, on n'a songé à un semblable prélèvement. En Belgique, en Allemagne, on exige quatre ou cinq fois moins. Nous demandons que ces retenues soient abaissées dans une sensible proportion, et que l'Etat, par un effort mesuré, proportionné à ses ressources, vienne au secours de l'ouvrier, pour cette constitution de retraite.

» En effet, il est très commode de dire qu'en France tout le monde aura une retraite, que la République donne une retraite à tout le monde, alors que c'est l'ouvrier qui abandonne sur son salaire la somme nécessaire pour la constituer.

» Aussi, le second mouvement est-il moins ardent que le premier, et la popularité de ce projet pourrait bien ne durer que jusqu'aux élections ; elle pourrait, le lendemain, être singulièrement atténuée. Nous ne voulons pas, dans cette discussion, de promesses décevantes, ni laisser espérer ce que nous sommes sûrs de ne pouvoir tenir.

» Nous pratiquons une politique franche, sincère, qui est, non seulement la plus honnête, mais, croyez-le bien, aussi la plus habile. (Applaudissements.)

LE REGIME PARLEMENTAIRE

» Si le régime parlementaire auquel je suis attaché plus que personne, a souffert depuis quelques années dans ce pays ; si nous entendons circuler des bruits, qui, parfois, nous inquiètent et préparent des mouvements auxquels je m'opposerai de toutes mes forces, parce qu'il faut, avant tout, défendre la liberté individuelle, qui est le gage de toutes nos libertés, honneur et sauvegarde de l'intégrité de la Patrie ; si le régime parlementaire a subi une sorte d'éclipse, je le constate avec tristesse, s'il a perdu de l'estime et de la considération qu'il mérite, c'est parce que nous n'avons pas toujours été aussi francs qu'il le fallait. C'est parce que les ouvriers ont cédé trop souvent à l'attrait de promesses irréalisables que l'on faisait miroiter tous les quatre ans sur les tréteaux électoraux, pour les abandonner aussitôt que la Chambre était constituée. Témoin cette fameuse loi de l'impôt sur le revenu qu'on tient toujours suspendue sur nos têtes comme une menace et qui a entraîné une majorité aux dernières élections, mais que l'on a rien de plus pressé que de remettre dans les cartons sous prétexte d'enquête parlementaire qui ne finit jamais. Mais quand on voit les élections approcher, il se fait un mouvement extraordinaire ; on déclare à la Commission du budget qu'on ne peut plus perdre un jour, une heure, pour voter l'impôt sur le revenu. La Commission travaille matin et soir, accumule les rapports, modifie le taux de l'impôt à plaisir de 3 à 6 et à 16 pour cent. N'est-ce pas, Guillain, vous avez été témoin de ce manège ? (Applaudissements).

Nous voyons dans la discussion de cette loi, cet étrange spectacle d'une majorité qui triomphe dans la commission et qui n'est pas contente. Si elle avait été battue, elle eût été contente.

» Cette majorité radicale socialiste sent bien que son projet ne tient pas debout et ne résistera pas à une discussion publique. S'il avait été rejeté, elle aurait pu faire tomber la faute sur les modérés, et leur reprocher d'avoir fait échouer une réforme à laquelle il lui suffit de paraître tenir. Les pauvres modérés sont coupables de tout, de ce qu'ils font et de ce que les autres ne font pas.

» Cette excuse échappe aux radicaux-socialistes puisqu'ils sont en majorité à la commission du budget.

» Nous en sommes très heureux et nous verrons bientôt leur chef-d'œuvre qui sans avoir vu le feu de la rampe, sera remisé au magasin aux accessoires, en attendant une nouvelle législature.

» Ce n'est pas notre politique, ce n'est pas non plus celle du peuple français, celle de ce peuple que l'on dit léger, mais qui a beaucoup de bon sens et qui aime à voir clair. (Applaudissements.)

CONCLUSION

S'il a quelquefois écouté les belles paroles des rhéteurs, c'est parce que nous ne lui parlons pas assez souvent. Ici à Roubaix, vous avez la bonne habitude de parler à vos concitoyens, non pas pour les flatter, mais pour délibérer avec eux sur les questions d'intérêt commun. Il n'y a pas de distinction de classe, parce que nous sommes tous égaux, et nous pouvons discuter avec dignité nos intérêts qui sont ceux de la patrie française.

Vous donnez ce noble exemple et je vous félicite, je souhaite qu'il soit suivi partout.

» Malgré les fautes commises, malgré les malheurs subis, nous sommes les continuateurs des générations d'autrefois qui ont fait la Révolution française. Passionnément attachés à la liberté, nous sommes les fils des hommes qui ont eu dans le cœur et dans la tête les projets les plus nobles pour l'avancement de notre belle France.

» Nous sommes le peuple français, un peuple généreux, un peuple qu'on n'entraînera pas par des paroles de haine ou des appels à la guerre civile, à la lutte de classes.

» Choses impies qu'il faut repousser de toutes nos forces.

» Aux prochaines élections, nous tiendrons d'une main ferme le drapeau des républicains libéraux et progressistes et le conduirons à la victoire.

» Je bois au parti républicain, à la Ville de Roubaix, à son chef éminent, mon ami Motte.

Les applaudissements qui ont littéralement haché le discours de M. Ribot redoublent quand le député de Saint-Omer a terminé. L'enthousiasme de l'assistance est à son comble. Les cris de : Vive Ribot !, les acclamations se succèdent sans interruption. Puis, tout le monde se lève et un vivat est chanté en l'honneur de l'orateur qui semble très ému de l'admirable ovation qui lui est faite.

Toast de M. Thierry
DÉPUTÉ DE MARSEILLE

Au moment où il se lève, M. Thierry est l'objet d'une ovation prolongée. Le sympathique député de Marseille déclare en commençant qu'il n'oubliera jamais la magnifique réunion de l'Hippodrome.

Il remercie les Roubaisiens de l'accueil cordial et amical qu'ils lui ont fait (Applaudissements). Il félicite l'«Union Sociale et Patriotique» d'avoir mis en pratique, une admirable formule d'entente entre tous les citoyens (Applaudissements).

De retour dans sa circonscription, il ne perdra pas de vue ses amis du Nord, qui ont pour représentant au Parlement un homme qui rappelle le Midi par sa verve, sa gaieté, et sa parole imagée (Applaudissements. Cris : Vive Motte ! Vive Thierry !)

Après un bel éloge de M. Ribot, M. Thierry ajoute qu'il souhaite ardemment que le mouvement de paix, de liberté et de concorde dont les Motte et les Ribot sont les champions, établisse à travers toute la France l'entente de tous les bons citoyens (Bravos). M. Thierry lève son verre en l'honneur de MM. Ribot, Motte, et à la prospérité de l'«Union Sociale et Patriotique de Roubaix.

Les accents émus et chaleureux du député de Marseille trouvent un écho dans l'assistance qui applaudit longuement.

Toast de M. de Lannes de Montebello
DÉPUTÉ DE LA MARNE

M. de Montebello s'est fait, à la Chambre, une spécialité des questions militaires qu'il possède à fond. C'est de l'armée qu'il va parler. Rappelant les paroles élogieuses de M. Eugène Motte à son égard, il déclare que c'est à sauvegarder et à augmenter la force de l'armée qu'il consacre son activité à la Chambre et dans les commissions.

Il y a un grand danger, dit-il, à vouloir alléger les charges nationales en réduisant la durée du service militaire. Ce n'est qu'en donnant, par des lois préparatoires, des cadres solides à l'armée qu'on pourra y arriver. Dans cette œuvre, ajoute-t-il, nous aurons votre concours parce que votre patriotisme est éclairé.

En travaillant de toute notre énergie à augmenter la force de la France, nous travaillerons non seulement pour notre pays, mais pour l'humanité, car c'est à l'heure de nos désastres que le droit a été violé et la statue de la justice voilée.

M. de Montebello lève son verre à la puissance de l'armée et il conclut par ces mots : A l'armée et à la République que nous confondons dans un même amour !

Ce toast est accueilli par une longue salve de bravos. Puis un vivat est chanté au député de la Marne.

La sortie

Des refrains patriotiques, dont plusieurs en patois, se font entendre ; entretenant la gaité et l'entrain jusqu'à la fin de cette enthousiaste manifestation.

Vers dix heures, les députés quittent la salle au milieu d'une double haie de manifestants qui les acclament chaleureusement.

La sortie s'est faite au milieu de la plus grande animation sans qu'aucun incident vienne la troubler.

LA LIBERTÉ

Taxer la liberté, c'est une idée qui ne pouvait germer que dans le cerveau d'un collectiviste. Qu'il se soit trouvé un gouvernement pour faire sérieuse une pareille idée, et une majorité à la Chambre pour l'approuver, cela prouve le chemin que nous avons parcouru dans la voie du jacobinisme étroit depuis que M. Waldeck-Rousseau est au pouvoir.

Le ministre des finances qui ne doute de rien, a bien, il est vrai, essayé de défendre par des arguments fiscaux la taxe sur les établissements d'enseignement libre établie par le conseil municipal collectiviste de Lyon. Dans une précédente séance, il a, avec un imperturbable aplomb, soutenu qu'en frappant ces établissements d'un impôt spécial, la municipalité lyonnaise n'avait pas obéi à une pensée politique. «La taxe est, en effet, trop légère pour fausser les conditions de la concurrence», disait M. Caillaux, sans s'apercevoir que l'argument se retournerait précisément contre la thèse. Si l'impôt n'est pas établi pour donner une recette sérieuse, il ne peut plus s'expliquer que par une intention politique. En vérité, il n'est pas niable que la mesure soit dirigée contre les écoles congréganistes. Elle engage donc de la façon la plus certaine la liberté d'enseignement.

M. Aynard n'a pas eu de peine à le démontrer. Il n'y a eu d'ailleurs qu'à se reporter aux délibérations du Conseil municipal, pour voir clairement à quel mobile ont obéi les édiles lyonnais, en imposant les écoles libres.

Le maire de Lyon, M. Augagneur, n'a pas caché que son désir était de mettre les établissements libres dans une situation moins bonne que celle des établissements de l'Etat. Peut-on soutenir en présence d'une pareille déclaration, que la politique est étrangère à la question ?

M. Aynard n'a-t-il pas eu raison de dire qu'il aimait mieux la franchise brutale du maire de Lyon que la fourberie hypocrite du ministre des finances ?

Ne faut-il pas d'autre part s'étonner que le gouvernement ait fait sienne une pareille taxe de remplacement ? La question de la liberté d'enseignement n'est pas en effet de celles qui peuvent se régler par un projet de loi d'intérêt local.

La constitution républicaine n'admet pas que l'enseignement soit libre de toute entrave dans telle commune et ne le soit pas dans telle autre. L'enseignement public doit être libre au même degré sur tous les points du territoire français. Dire qu'il subira à Lyon des contraintes fiscales qu'il ne subira pas ailleurs, c'est mettre, au point de vue spécial de la liberté d'enseignement, Lyon hors du droit commun ; c'est proprement violer la constitution.

Mais qu'importe à la majorité que M. Waldeck-Rousseau a dressée pour toutes les vilaines besognes ! Une occasion nouvelle lui était donnée de manifester sa haine de la liberté, elle n'y a pas manqué.

Les pères de famille jaloux de faire donner à leurs enfants une instruction selon leur esprit, et une éducation selon leur cœur, ont dû déjà s'imposer de lourds sacrifices pour fonder des écoles libres. C'est un impôt volontaire très lourd qu'ils supportent ; impôt qui se double du fait que les élèves des écoles libres ne participent pas à la distribution des secours votés par les Conseils municipaux. Car, dans notre société, soit disant basée sur l'égalité, l'Etat mesure les secours d'assistance à la couleur de la foi politique ou religieuse.

Cependant ce n'est pas encore assez au gré des tyrans de la loge, du temple et de la synagogue. Désormais, grâce à une municipalité collectiviste et à la majorité jacobine de la Chambre, non seulement les élèves des écoles libres de Lyon continueront à être privés des secours municipaux, mais encore ils devront payer à la caisse municipale, le droit de fréquenter l'école de leur choix.

Il était donné au parti socialiste d'imaginer cette chose inouie : une taxe sur la liberté.

H. SARRAZANAS.

LA CORRIDA SANGLANTE
D'ALGESIRAS
Un homme condamné à mort par une foule

Il y avait, paraît-il, à Algésiras (Espagne), un homme qui avait su conquérir l'estime, le respect et l'admiration de toute la population ; cet homme, cela va sans dire, n'était ni un philanthrope, ni un savant, ni un bienfaiteur de l'humanité ; c'était une sorte de dompteur de taureaux.

Juché sur un piédestal, don Tancredo — il s'appelait don Tancredo — se campait au milieu de l'arène, drapé dans sa cape, et, tel une statue, attendait le taureau.

Lorsque la bête échappait aux ténèbres de son cachot et bondissait dans l'arène, elle contemplait avec stupeur cet hercule figé dans son immobilité, le reniflait, le sentait... et passait outre.

Les gradins, enthousiasmés, trépignaient, hurlaient, pleuraient, et, dans toutes les Castilles, il n'y a pas d'homme plus populaire, à l'heure actuelle, que don Tancredo.

L'illustrissime seigneur Tancredo eut dernièrement un émule en la personne du pauvre diable de Nicolas Lopez, qui, lui aussi, voulut avoir son gradin, jouer des bronzes et recueillir des fleurs.

Sa matinée d'inauguration eut lieu cette semaine et le Tout-Algesiras était là. Au moment de la troisième corrida, Lopez, un peu pâle, un peu ému, un peu tremblant, mais très digne, comme il sied à un hypnotiseur de taureaux, vint se placer au milieu de l'arène, dans l'attitude chère au grand Tancredo. La porte du toril fut ouverte... mais on ne vit rien venir : le taureau était tellement hypnotisé qu'il ne voulait même pas sortir.

Cela fit très bien l'affaire du matador, qui n'était pas très rassuré, du président de la course, qui n'était pas sans inquiétude, et surtout de Nicolas Lopez qui n'avait qu'un amour modéré pour son rôle, et qui s'empressa de rentrer puisque le taureau ne voulait pas sortir.

Mais cela ne fit pas l'affaire de la foule. Elle voyait, cette foule, que l'homme avait peur. Elle savait qu'il y avait danger, elle sentait qu'un drame était dans l'air et elle voulait voir ce drame.

Alors, on assista à une scène odieuse : comme jadis dans les cirques romains où les spectateurs en tournant leur pouce en haut ou en bas avaient droit de vie et de mort sur les gladiateurs, les hommes, les femmes et les enfants qui se trouvaient là, pris de frénésie, se mirent à hurler comme des fauves, demandant que l'homme revînt et qu'on lâchât un autre taureau. Il fallait qu'il y eût lutte ! Il fallait qu'il y eût du sang !

Et le président de la course, docile, s'exécuta. L'homme revint et fut placé sur son trépied. Un autre taureau fut lâché. C'était une petite bête andalouse, à robe noire. Elle n'hésita pas une seconde, et, bondissant hors du toril, elle fonça droit sur l'homme. Elle le renversa à terre, labourant son corps de ses cornes, de sa tête, de ses pieds. Elle s'acharna sur lui, exaspérée, voyant rouge, lui arrachant les entrailles, lui faisant jaillir les viscères. Et lorsque cette pauvre forme humaine, déchiquetée, dépecée, réduite à l'état de bouillie sanglante, put enfin être emportée hors de l'arène, la foule, la grande foule d'hommes, de femmes, d'enfants, ivres de joie, battit des mains et acclama le taureau !...

Voilà ce que l'on a vu, il y a quelques jours à Algesiras !... Pour l'honneur de l'Espagne, il convient de dire que la scène a provoqué dans tout le vieux royaume un frisson d'horreur et d'indignation. Des voix se sont élevées pour protester, des hommes se sont dressés pour flétrir.

Troisième Édition
DERNIÈRE HEURE
DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL

MANIFESTATION ANTIRELIGIEUSE A SAINT-NAZAIRE. — LA PROCESSION COUPEE. — UNE BAGARRE.

Saint-Nazaire, 16 juin. — Les francs-maçons socialistes ministériels, suivant, ici comme ailleurs le mot d'ordre des Loges, avaient décidé d'entraver la procession de la paroisse Saint-Godart, qui a eu lieu aujourd'hui. Dès le commencement de la cérémonie, les braillards se sont mis à hurler des chants révolutionnaires sur son passage. Place Marceau les manifestants ayant voulu couper la procession et y jeter le désordre, une bagarre sérieuse s'est produite. Un certain nombre de personnes ont été contusionnées. Plusieurs manifestants ont été arrêtés. Les socialistes ont pu continuer de provoquer les catholiques sous l'œil bienveillant de la police.

Rue de la Paix, ils essayèrent encore une fois de rompre la procession, mais les catholiques ripostèrent énergiquement en rendant coup pour coup, si bien que les manifestants durent battre en retraite.

A LA SORTIE DU GRAND PRIX
UN INCIDENT

Paris, 16 juin. — Une personne qui se trouvait présente sur les lieux de l'incident, nous rapporte qu'au moment où la voiture de M. Waldeck-Rousseau quittait le pesage et passait devant le moulin, plusieurs cris ont été poussés et sept arrestations ont été opérées immédiatement.

UN ENFANT ETOUFFE PAR SA MERE

Paris, 16 juin. — On vient d'arrêter à Bougival une fille Couve, qui le 30 novembre 1899, avait étouffé son fils âgé de 15 jours et avait enfermé le cadavre dans une malle. Le petit corps a été découvert il y a quelques jours seulement, absolument momifié. La fille Couve a fait des aveux complets.

UN ENFANT DECOUPE EN MORCEAUX
PAR SA MERE

Tours, 16 juin. — Une cuisinière de Tours, âgée de 26 ans, a été arrêtée pour infanticide. Elle a étranglé son enfant puis a coupé le cadavre en petits morceaux et l'a jeté dans le cabinet d'aisance.

LA CATASTROPHE DES MOULINEAUX

Paris, 16 juin. — Mme Gaudmaire, une des victimes de l'explosion de la cartoucherie Gevelot est morte ce soir à l'hôpital Boucicaut. Ce décès porte à 13 le nombre des morts.

LE CONGRES INTERNATIONAL
DIT « DE LA PAIX » A LONDRES

Londres, 16 juin. — Les délégués socialistes français venus à Londres, pour assister au congrès international dit «de la paix», ont été reçus par les socialistes anglais. Quatre députés anglais étaient présents.

Un membre des syndicats anglais qui présidait, a prononcé quelques paroles pour flétrir la guerre du Transvaal. M. Pouget, parlant au nom des délégués français, a fait une critique des expéditions coloniales françaises.

La réunion s'est terminée par le vote d'un ordre du jour préconisant l'établissement d'un traité d'arbitrage entre la France et l'Angleterre.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE
UN CAMP ANGLAIS SURPRIS PAR LES BOERS
NOMBREUX TUES ET BLESSES

Londres, 16 juin. — Lord Kitchener télégraphie de Prétoria, 15 juin, 9 heures 15 soir :

« Près de Wilmansrusl à 20 milles au sud de Middelburg (Transvaal), 250 fusillés montés, détachés de la colonne du général Béalton, ont été surpris dans leur camp à Stenkool-Spruit par un nombre supérieur de Boers à 7 heures et demie, le 12 courant. Les Boers se sont glissés jusqu'à une très courte distance du camp anglais et ont fait un feu meurtrier dans le camp. Ils ont tué deux officiers et 16 hommes, ils ont blessé quatre officiers et 38 hommes dont 28 légèrement. Deux officiers et 50 hommes seulement ont pu s'échapper pour aller au camp du général Béaston ; le reste a été fait prisonnier, puis relâché. Les Boers ont pris deux canons automatiques. Les détails complets ne me sont pas encore parvenus.

DERNIERES NOUVELLES REGIONALES

LES FETES DE LILLE. — La première journée des fêtes de Lille a été favorisée par un beau temps et l'animation a été grande dans toute la ville. Dès le matin, les sociétés étrangères qui doivent participer au festival, arrivent en gare de Lille et, en jouant des pas redoublés, défilent dans les rues avoisinant la gare. A trois heures, toutes ces sociétés ont été passées en revue dans la rue des Stations et après s'être formées en cortège, ont défilé dans les rues des quartiers de Wazemmes et d'Esquermes, après quoi, ils ont gagné les kiosques désignés pour leur exécution.

Ces exécutions ne se sont terminées qu'assez tard. Le tirage des primes aura lieu lundi à l'issue de la 2e journée des fêtes.

—— Le concours de pêche à la ligne qui avait lieu au Grand-Carré, n'a pas attiré les curieux en masse. Une soixantaine de sociétés étaient en présence et les Roubaisiens ont été bien partagés au point de vue des récompenses. Les joyeux pêcheurs de Roubaix ont enlevé les 4e, 5e, 12e et 20e prix. Les Vrais Pêcheurs de Roubaix, le 9e et la société « Les Poissons d'or » le 25e.

SCENES TUMULTUEUSES A ARMENTIERES. — A la sortie de l'établissement des Petites-Sœurs des Pauvres d'Armentières, où la procession avait eu lieu, dimanche après-midi, des scènes regrettables se sont produites, au cours desquelles sept arrestations ont été opérées. Malgré les importantes mesures d'ordre prises, des bandes de socialistes, en tête desquels marchaient des conseillers municipaux, ont insulté les personnes inoffensives qui sortaient de l'établissement. Quelques-unes même ont été frappées à coups de poing et même de bâton. Un conseiller municipal, le citoyen Derieux, a été arrêté au moment où il portait un coup de canne à une personne qui ne lui disait rien. Il a été relâché peu après.

A la paroisse du Sacré-Cœur la procession s'est déroulée dans le local de l'école maternelle contiguë à l'église. Une bande de socialistes étaient venus pour provoquer des incidents. Mais le service d'ordre était si important qu'ils ont jugé bon de rester calmes.

M. l'abbé Dehouser, curé de la paroisse, a été l'objet de contraventions : 1° Pour n'avoir pas dissimulé complètement aux regards « profanes » le cortège religieux ; 2° Pour avoir arboré d'une façon ostensible des bannières religieuses, malgré l'arrêté préfectoral de 1894, interdisant ce mode de pavoisement. Plusieurs habitants du quartier ont été également gratifiés de procès-verbaux pour le même motif. Les élèves du pensionnat Saint-Jude se rendaient à l'église Notre-Dame, précédés de la bannière de l'établissement M. l'abbé Richard, directeur, a été l'objet d'un procès-verbal.

DISPARITION D'UN ENFANT DE 5 ANS A LILLE. — La police fait des recherches pour retrouver le petit Moïse Lefebvre, âgé de 5 ans et demi, dont les parents habitent à Lille, rue de Saint-Omer et disparu de chez ces derniers depuis samedi matin.

LE CONGRES INTERNATIONAL DES TULLISTES A CALAIS. — Calais, 16 juin. — Les délégués tullistes de Nottingham (Ecosse), Calais, Lyon, Caudry, Saint-Quentin et Lille ont tenu aujourd'hui, à Calais, un congrès international.

Il y a eu deux séances. Dans la seconde, le congrès a voté un règlement constitutif de la fédération internationale des tullistes. Le premier acte de la nouvelle fédération internationale a été d'envoyer une adresse au congrès socialiste international dit « de la paix » à Londres.

FETE PATRIOTIQUE A AUBERS. — Dimanche a eu lieu à Aubers l'inauguration du monument élevé par cette commune à ses enfants morts pour la Patrie. Devant le monument, MM. Dansette, député, Cordonnier, maire d'Aubers, Barrois, conseiller général, Crespel, conseiller d'arrondissement, et Drouet, fondateur de la société des anciens militaires d'Aubers ont pris la parole.

GRAVE ACCIDENT A DENAIN. — Dimanche matin, à 5 heures, des ouvriers des forges de Denain, se rendant à leur travail ont été tamponnés. Il y a eu un mort et deux blessés grièvement.

UN CRIME A THUMESNIL. — Dimanche matin, à l'aide de crochets on a retiré d'un puits qui alimente cinq ou six ménages et situé rue Carnot, à Faches-Thumesnil, le cadavre d'un jeune enfant de trois mois, vêtu pauvrement. Un docteur qui a examiné le petit cadavre, a conclu à un crime. Le Parquet a été prévenu.

Bulletin météorologique

Roubaix, dimanche, 16 juin 1901.
2 heures. — 17° au-dessus de zéro. — 766 variable.
6 heures. — 16° au-dessus de zéro. — 766 variable.
9 heures. — 15° au-dessus de zéro. — 765 1/2 variable.

Roubaix, lundi, 17 juin 1901.
Minuit. — 13° au-desus de zéro. — 765 1/2 variable.
2 heures. — 13° au-dessus de zéro. — 765 1/2 variable.

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX DES MATIERES TEXTILES. — Voici le mouvement de la semaine du 10 au 15 juin 1901 : 1. Soies, 2 colis, 129 [illegible] ; 2. Laines peignées, 3.352 colis, 394,178 kil. ; 3. Laines filées, 1.076 colis, 125,312 kil. ; 4. Laines diverses et blousses, 1 61 colis, 18.776 kil. ; 5. Cotons, 520 colis, 34.316 kil. — Totaux : 4.911 colis, 572.711 kil. — Marché à terme, 45.584 kil. — Décreusage, 27 1/2 opérations. — Titrage, 536 opérations. — Le Directeur, L. BIFFER.

CONDITION PUBLIQUE DE TOURCOING DES MATIERES TEXTILES. — Voici les entrées du 10 au 15 juin 1901 : Laine peignée, lundi, 71.202 kil. ; mardi, 68.563 kil. ; mercredi, 100.314 kil. ; jeudi, 90.182 kil. ; vendredi, 97.930 kil. ; samedi, 98.356 kil. Total : 516.547 kil. — Laine filée, lundi, 18.764 kil. ; mardi, 16.403 kil. ; mercredi, 15.058 kil. ; jeudi, 17.231 kil. ; vendredi, 15.360 kil. ; samedi, 13.851 kil. Total : 96.667 kil. — Blousses et laines diverses, lundi, 14.124 kil. ; mardi, 11.486 kil. ; mercredi, 20.653 kil. ; jeudi, 20.070 kil. ; vendredi, 14.752 kil. ; samedi, 23.645 kil. Total : 104.730 kil. — Coton, lundi, 4.090 kil. ; mardi, 7.743 kil. ; mercredi, 7.949 kil. ; jeudi, 9.881 kil. ; vendredi, 6.038 kil. ; samedi, 8.268 kil. Total : 43.969 kil. — Conditionnements, 1.644. — Titrages, 156. — Dégraissages, 17. — Marché à terme : 40.367 kilos. — Le Directeur de la Condition publique, Arthur BONTE.

CHOSES ET AUTRES

Muffardin à un de ses amis :
— Comment, vous n'avez jamais été dans le monde ?
— Jamais.
— C'est bien extraordinaire, car il y a maintenant des salons où l'on n'est guère difficile sur le choix des invités !

—×—

Une naïveté de maman.
En tramway, au moment où le conducteur perçoit le prix des places, une maman dit à son bébé, qui n'arrête pas de faire le petit diable :
— Tiens-toi tranquille, mon chéri... si tu n'est pas sage, le monsieur ne nous donnera pas de correspondance !

SAVON PARIS-MÉNAGE
pour le linge et pour les laines
Exiger rigoureusement le titre

Chronique Locale
ROUBAIX

UN GRAVE ACCIDENT. — Dans la matinée de dimanche, une ménagère de la rue des Longues-Haies prolongée, Mme Vandecostael, était occupée à placer du linge sur une corde, dans son grenier. Ayant fait un faux mouvement, elle tomba sur le dossier de la chaise sur laquelle elle était montée, et se fractura la jambe gauche.

Au bruit de sa chute son mari accourut et fit aussitôt appeler un docteur ; le praticien donna des soins à la blessée. Six semaines de repos seront nécessaires à sa guérison.

LA FETE DU SACRE-CŒUR. — La solennité de la fête du Sacré-Cœur a été célébrée, dimanche, dans toutes les églises, devant de nombreuses assistances. Bon nombre de Roubaisiens avaient pavoisé, à cette occasion, aux couleurs nationales.

— Huit procès-verbaux ont été dressés, à la charge de personnes qui avaient arboré le drapeau national avec l'emblème du Sacré-Cœur.

CONSEQUENCES DE L'IVRESSE. — J.-B. C..., 35 ans, tisserand, rue Lacroix, cour Delannoy, 15, était rentré ivre chez lui dans la journée de diman-

---

FEUILLETON DU 18 JUIN 1901. — N° 23

Honneur d'Artiste
Par Octave FEUILLET
de l'Académie française

C'était d'abord par une piété d'honnête homme envers la mémoire de cette première femme qui avait été sans doute une assez fâcheuse créature, mais qui était maintenant une pauvre morte couchée dans sa froide tombe ; c'était aussi parce que ce drôle de Calvat avait au moins une vertu, celle d'aimer sa nièce, la petite Marcelle, — et un mérite, celui de plaire à l'enfant, ou plutôt de l'amuser. Avec son goût et ses dons pour la mimique, il lui jouait des scènes de Guignol : il savait figurer avec ses mains, des ombres d'animaux sur les murailles, il imitait leurs cris, il imitait aussi divers instruments : il faisait enfin mille tours et grimaces qui arrachaient à Marcelle des éclats de joie très doux à l'oreille de son père.

A la première vue, et on peut dire au premier flair, ce grand vieux garçon, dégingandé et gesticulant, — avec son nez en bec d'oiseau de proie, sa moustache gluante, ses ongles douteux, et sa forte odeur invétérée de tabac et de bière, avait été pour Béatrice un objet souverainement déplaisant. Elle avait été touchée des raisons de cœur par lesquelles Fabrice crut devoir lui expliquer ses ménagements envers son beau-frère : mais ce n'en était pas moins pour elle une tristesse et une confusion de subir l'intimité familière de ce personnage.

Calvat, de son côté, avait vu d'un très mauvais œil le mariage de Fabrice avec cette grande dame, dont il pressentait justement les dédains, et qui ne pouvait manquer de le gêner dans ses habitudes. D'abord, il se plaignait d'être forcé maintenant, toutes les fois qu'il allait chez son beau-frère, de se mettre sur *son trente-six*, — ce qui voulait dire, probablement, de se laver les mains. A part ce grief considérable, il éprouvait pour Béatrice l'espèce d'aversion que lui inspirait toute supériorité physique, intellectuelle ou morale. Enfin, elle l'inquiétait dans le seul sentiment honnête qui lui restât : il craignait qu'elle ne lui enlevât une part de l'affection de Marcelle, et qu'elle ne voulût l'éloigner plus ou moins de l'enfant.

Pour toutes ces raisons, Gustave Calvat haïssait Béatrice autant qu'elle le méprisait et l'antipathie mutuelle de ces deux êtres rapprochés par le hasard, et si différents par les instincts et l'éducation, ne pouvait que croître et s'envenimer avec le temps.

X

NOUVELLES DE LA BARONNE —

Depuis le retour de Pierrepont, Fabrice montrait pour lui un redoublement d'amitié, qui s'expliquait peut-être d'ailleurs par le désir d'assurer à sa femme la compagnie d'un homme de son monde. Pierrepont ayant mis une réserve naturelle à renouveler souvent ses visites au jeune ménage, le peintre lui en fit des reproches et le pressa à ce sujet au point de l'embarrasser. De toutes les gaucheries involontaires dont Fabrice pouvait être coupable envers sa jeune femme, ce ne fut pas celle dont elle fut le moins choquée. Oubliant trop que Fabrice ignorait absolument son secret et celui de Pierrepont, elle vit dans son insistance à attirer le marquis chez elle un manque de tact, une maladresse agaçante, et de plus une véritable cruauté envers elle. — Comment ! quand elle s'épuisait en efforts de volonté et de courage pour chasser de sa pensée toute idée du passé, c'était son mari qui se chargeait de le raviver.

Ce fut un nouveau grief qui vint se joindre à tous ceux qu'elle nourrissait déjà contre lui, et qui n'avaient guère au fond plus de justice. Mais une femme trouve toujours des raisons pour pallier à ses propres yeux un tort que sa conscience réprouve, et elle est presque de bonne foi : car pour son esprit aigri tout est froissement, pour son cœur malade, tout est blessure.

Béatrice avait l'âme trop haute pour oublier un seul instant ses devoirs qu'elle remplissait d'ailleurs scrupuleusement. Elle persista donc dans la conduite qu'elle s'était tracée d'avance en prévision du retour de Pierrepont, et il lui fut d'autant plus facile de le tenir à distance, qu'il paraissait l'éviter lui-même avec autant de soin et de hauteur, préférant évidemment encourir les reproches du mari que les mépris de la femme.

Fabrice cependant, tout en sentant avec amertume la froideur triste dont Béatrice ne se départait jamais avec lui, ne désespérait pas de la vaincre à la longue, à force d'attentions généreuses et délicates. Après avoir gâté et paré de son mieux pendant tout le cours de l'hiver son ingrate idole, il lui loua pour l'été, entre Meudon et Bellevue, une jolie villa qui avait, entre autres agréments, celui de la rapprocher de son amie, madame d'Aymaret, laquelle passait elle-même cette année-là, la saison à Versailles. L'habitation, souvent occupée par des peintres, à cause de quelques dispositions spéciales, était assez simple, mais elle dominait la radieuse vallée de la Seine, et, à l'arrière-plan, le mirage grandiose de Paris. Le rez-de-chaussée ouvrait de plain-pied sur le plateau d'un vaste jardin qui descendait en pente douce presque jusqu'à la Seine, à travers des bouquets de bois, des pelouses et des taillis un peu négligés et sauvages. — On rencontrait à mi-côte, une espèce de grand-hangar fermé et vitré qui servait d'atelier à Fabrice. Tout à fait au bas du jardin, s'étendait une allée rectiligne bordée de charmilles treillagées, et qui par son grand style paraissait être le reste d'un ancien parc de château. Un chemin public profondément encaissé passait au-dessous. Elle était bornée, à ses deux extrémités, par des murs très élevés, contre l'un desquels on avait établi une plaque de tir. En face, à l'autre bout, était un banc rustique.

Cette allée, malgré quelques vues ménagées sur la campagne, était un lieu particulièrement retiré et solitaire que la femme du peintre avait pris en affection. — Elle y promenait sa rêverie, par un après-midi du mois de juillet, quand elle vit paraître au détour d'un sentier la vicomtesse d'Aymaret, qui lui dit gaiement :

— J'étais sûre de te trouver dans l'allée des soupirs !

Puis, après l'avoir embrassée :

— Je viens t'apprendre une nouvelle... assez inattendue... La pauvre baronne, qui se flattait si bien d'avoir encore trente ans à vivre...

— Quoi ! s'écria Béatrice en lui saisissant le bras violemment.

— Elle est morte la nuit dernière, ma chère, — d'un accès de goutte sur le cœur... c'est Pierrepont qui m'envoie une dépêche en me chargeant de te...

Madame d'Aymaret s'interrompit : Béatrice, devenue subitement très pâle, la regardait avec une fixité effrayante... une faible convulsion plissa sa bouche ; elle s'appuya contre la charmille, défaillit tout à fait, et glissa sur le sol.

La vicomtesse poussa un léger cri, parut hésiter une seconde, puis, comprenant qu'elle était trop loin de l'habitation pour être entendue, elle s'agenouilla devant la jeune femme évanouie, et lui fit respirer son flacon de sels, en lui prodiguant de douces paroles. Béatrice reprit peu à peu connaissance, et pendant qu'elle se relevait d'un air étonné et égaré :

— Qu'est-ce que j'ai eu, ? murmura-t-elle.

Elle contracta son front brusquement et son pâle visage se couvrit d'une couche de pourpre.

— Ah ! je me rappelle !

— Veux-tu que j'aille prévenir ton mari ? dit madame d'Aymaret en l'aidant à gagner un banc.

— Non ...non... d'ailleurs, il est allé à Paris... As-tu la dépêche ?

— La voilà.

Béatrice lut le télégramme, et laissant tomber ses deux bras par un geste d'accablement :

— Ah ! mon Dieu ! dit-elle à demi-voix.

Et, comme madame d'Aymaret la contemplait avec stupeur.

— Tu me crois folle ?... reprit-elle. Tu ne t'expliques pas l'émotion que me cause la mort de cette femme ?

— C'est vrai... je ne comprends pas... mais absolument pas.

— Eh bien ! tu vas comprendre : mais promets-moi sur l'honneur que ce que je vais te dire restera entre nous deux ?

— Je te le promets... Tu me fais peur... Qu'est-ce qu'il y a ?

(A suivre.)